

Vu à la 2^e Section
Décision de M. le Secrétaire Général
L'avis, observations
M. le Secrétaire Général

Aurillac le 24 Octobre 1917

A Monsieur le Préfet de l'entente

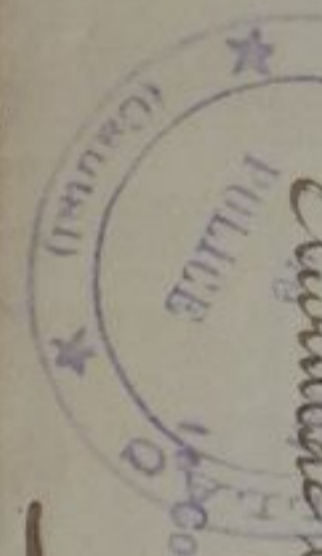
Je soussigné, Marie Milhaud, demeurant à Aurillac,
35 Avenue de la République, vient vous demander
d'avoir l'obligeance de vouloir bien mettre
votre visa à mon passeport fait à Madrid
le 3 Mai 1917 pour réintégrer mon domicile

Je désire retourner dans cette dite ville
pour continuer mes études commencées depuis
un an et interrompues pour maladie

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet,
l'assurance de mon profond respect

M. Milhaud

En avis favorable - Si l'attribution de M. le Secrétaire Général, au point
de vue national ni a pure domicile lieu à remarquer
Aurillac le 24 Octobre 1917



Commissaire de Police